



LAJ/CET(091028)



## DÉCLARATION COMMUNE DES SECTIONS CGT DU DÉPÔT D'AIX ET DE LA SAD

### L'action a payé !

Depuis plusieurs semaines, les salariés du dépôt d'Aix-en-Provence vivaient une situation particulièrement éprouvante.

Leur patron, plus soucieux de défendre ses intérêts que de se préoccuper de l'avenir du personnel, menaçait de déposer le bilan avec, pour les 15 salariés, une inscription au Pôle Emploi comme unique perspective.

Malgré une pression forte et les tentatives de quelques-uns de faire capoter tout projet de reprise, les sections CGT du dépôt d'Aix et de la SAD ont tout mis en œuvre pour proposer de réelles perspectives et défendre l'emploi menacé.

Les délégués de la section FILPAC CGT d'Aix-en-Provence, soutenus par les camarades de la section SGLCE de la SAD, ont pu faire valoir leurs propositions.

En interpellant les donneurs d'ordres, la CGT a visé juste. La multiplication des actions communes a permis de déboucher sur la mise en œuvre des mesures sociales et industrielles suivantes :

- 6 reclassements à l'agence de Marseille dans le cadre de la reprise de l'activité ;
- 3 propositions d'emploi en CDI dans le secteur professionnel ;
- 1 reclassement dans la région après formation (à formaliser dans le cadre d'une revoyure) ;
- 1 départ à la retraite ;
- ainsi que la mise en place d'un dispositif d'accès à des plans de formation et le versement de l'indemnité de licenciement majorée d'une indemnité complémentaire forfaitaire de 6 000 € pour les salariés ne souhaitant pas suivre.

C'est ainsi que la majorité des personnels qui a fait confiance à la CGT a retrouvé un emploi ; ceux qui ont préféré écouter les sirènes de la direction sont malheureusement aujourd'hui au chômage.

Ces avancées sont le fruit d'un travail unitaire de nos syndicats CGT et sont à mettre à l'actif des délégués d'Aix et de la section SAD.

À l'heure où les éditeurs s'apprêtent à valider un plan de réorganisation sur le niveau 2, la CGT apporte la démonstration qu'il n'y a pas de fatalité et que l'action finit par payer.

*Paris, le 29 octobre 2009*